



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 juillet 2019*

N°2019/66 : DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE POUR LE TRAITEMENT ALTERNATIF DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENTION/INFILTRATION DE LA RUE DE MONTCEAUX.

L'an deux mille dix-neuf le 11 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 5 juillet 2019.

Etaient présents : 19

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 2

Monsieur Gérard MORAUX à Monsieur Michel EBERHART, Madame Annick PANE à Madame Geneviève LEGUAY.

Absents excusés : 6

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Madame Fathia BEN MABROUK, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Madame Isabelle GUILA CORNIL, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER.

Madame Denise GONON a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission urbanisme, voirie, réseaux, développement durable du 03-07-2019

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190711-2019-66DEL-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de traitement alternatif des eaux pluviales urbaines de la rue de Montceaux et la construction d'un bassin de rétention infiltration.

APPROUVE le projet de construction d'un bassin d'infiltration et rétention des eaux pluviales urbaines de la rue de Montceaux à Trilport.

APPROUVE le montant estimatif du coût des travaux à 128 100,00 euros HT

APPROUVE le tableau de financement du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de Seine-et-Marne une subvention maximum pour financer ces travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

